



MAIRIE D'HENIN-BEAUMONT

Offre Ref : 260729

Directeur des affaires culturelles

Date de publication : 30/10/2014

Date limite de candidature : 19/11/2014

Date prévue du recrutement : 01/01/2015

Type de recrutement : fonctionnaire exclusivement

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ATTACHE

MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Bac + 5 et supérieur

Descriptif des missions du poste : Elaborer un projet dans ses dimensions culturelles, éducatives, sociales, économiques et organisationnelles dans tous les champs de l'action culturelle.
Mettre en oeuvre un plan d'action sur le territoire de la commune et/ou en partenariat avec la Communauté d'Agglomération et le Centre d'Animation Culturel. Impulser, coordonner des projets des équipements culturels municipaux.
Organiser des manifestations, animer et piloter des équipes pour la mise en place des actions culturelles.

Coordonner les services municipaux impliqués dans les manifestations dans toutes leurs dimensions.

Représenter des Elus dans certaines instances.

Activités :

- contribution à l'élaboration d'une stratégie au service des politiques publiques
- mise en oeuvre d'un plan d'action culturelle sur le territoire contribuant aux visées de politiques publiques - impulsion, coordination et pilotage de projets culturels
- développement et animation des partenariats
- gestion des équipements culturels
- organisation des relations avec la population
- promotion et évaluation de la politique culturelle
- gestion administrative et budgétaire
- animation et pilotage des équipes

Profil recherché : Analyser les besoins de la population.

Arbitrer et opérer des choix stratégiques et techniques en matière d'aménagement, d'équipement et de programmation artistique et culturelle. Formuler des propositions en cohérence avec les orientations politiques

- Conseiller les élus et les alerter sur les risques sociaux, économiques et juridiques des projets

- Inciter les établissements à une programmation artistique concertée et coordonnée

- Sensibiliser les responsables d'associations aux enjeux des projets culturels développés par la Collectivité. Développer des logiques de coproduction de l'action publique et des réseaux d'acteurs culturels et connexes. Négocier avec différents partenaires publics et privés

- Suivre et contrôler l'exécution et/ou la délégation des travaux d'équipements en régie

- Définir et développer les dispositifs de concertation avec la population

- Programmer et organiser des manifestations culturelles. Définir une stratégie de communication

- Mettre en place et animer un système de contrôle adapté au service. Rédiger les actes administratifs relatifs à la politique culturelle de la Collectivité

- Elaborer et suivre l'exécution du budget. Rechercher des financements

- Définir un projet de service et négocier les missions, objectifs prioritaires et résultats attendus

- Répartir les activités en fonction des contraintes du service, suivre et contrôler les activités

- Favoriser la participation et l'expression des agents

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : HENIN-BEAUMONT CEDEX

Service d'affectation : Direction générale des services

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

Les horaires sont-ils fixes ? Oui

Horaires pause méridienne :

Autre(s) pause(s) :

Heures supplémentaires :

Astreintes :

Spécificités du poste :

Remplacement :

Modalités congés annuels et RTT:

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique :

Fonctions d'encadrement : 0 agent

Catégorie des agents encadrés :

Famille(s) des agents encadrés :

Relations (interlocuteurs internes) :

Relations (interlocuteurs externes) :

Réunions auxquelles
participe l'agent :

Commissions auxquelles
participe l'agent :

AVANTAGE(S) LIÉ(S) AU POSTE

Traitement indiciaire +NBI+ régime indemnitaire + 13ème mois

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

MAIRIE D'HENIN-BEAUMONT
1 Place Jean Jaurès
CS90109
62252 HENIN-BEAUMONT CEDEX

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.